



N° de résolution
ou annotation

2018-06-102

2018-06-103

2018-06-104

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 4 juin 2018 à 20 h 30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroche, mairesse, Francine Drouin, Francine Fillion et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Dave Lachance et Danny Paré conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue et expose le motif de la réunion extraordinaire, à savoir l'omission d'un sujet à de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2018 concernant l'octroi du contrat d'achat d'abat-poussières.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et renonciation de l'avis de convocation par les membres du Conseil municipal
3. Octroi du contrat d'achat d'abat-poussières
4. Période de questions et levée de l'assemblée

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE le sujet relatif à l'octroi du contrat d'achat d'abats-poussières a été omis de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2018 ;

ATTENDU QUE Mme France Laroche, mairesse, a exposé le motif de la séance extraordinaire ;

ATTENDU QUE Mme France Laroche, mairesse, a demandé à l'ensemble des élus et obtenu unanimement de leur part la renonciation de l'avis de convocation ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, la renonciation unanime de la part de tous les élus municipaux à l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 4 juin 2018 à 20 h 30, et l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé. Adopté.

3. OCTROI DU CONTRAT D'ACHAT D'ABATS-POUSSIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton procède chaque année à l'achat d'abat-poussières;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder par invitation pour l'octroi du contrat;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité trois fournisseurs à présenter une soumission pour l'achat d'abat-poussières à savoir Sel Warwick Inc., Somavrac C.C. et Les Entreprises Bourget Inc., et qu'un seul de ces fournisseurs a présenté une soumission;

ATTENDU QUE l'ouverture de l'unique soumission reçue a eu lieu le 7 mai 2018 à 16 h 20 par M. Alain Paré, directeur général, en présence de Mme France Laroche, mairesse, et de Mme Lucie Vachon, citoyenne;

ATTENDU QUE la Municipalité désirait obtenir une opinion légale sur le motif de non soumission de la part d'un fournisseur;

ATTENDU QU' à la séance ordinaire du 7 mai 2018 il a été résolu unanimement, de reporter la décision de l'octroi du contrat à la prochaine séance ordinaire ;

ATTENDU QUE la conformité du processus a été confirmée par l'opinion légale ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'octroyer le contrat d'achat d'abat-poussières à Sel Warwick Inc. conformément à la soumission déposée, à savoir :

SOUMISSIONNAIRE	OPTION 1	OPTION 2
	65 TONNES DE CALCIUM A 77 %	60 TONNES DE CALCIUM DE 83 % A 97 %
Sel Warwick Inc.	38 786.82 \$	35 803,22 \$

Adopté.

4. PERIODE DE QUESTIONS ET LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Aucune question n'étant posée et le point à l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la présente séance soit levée à 19 h 40. Adopté

France Laroche, mairesse

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

”

”

